



**Compte rendu de la réunion du 10/03/2016 – Salle des Vignerons – Aix Les Milles**

**Objet : Concertation sur le projet de ZAC du Plan d'Aillane**

- **1) Sur le projet.**

Le projet de ZAC du plan d'Aillane est présenté dans le cadre des procédures de concertation préalable. La zone concernée est localisée dans un périmètre compris entre le chemin de la Valette (Bout de piste sud de l'aérodrome), l'avenue du lieutenant Parayre, la route D9 et une extension le long de la D9. La zone est composée principalement de terres agricoles, d'activités commerciales et tertiaires, d'habitations. Les objectifs seraient de relocaliser certaines activités commerciales à l'étroit sur la zone de la Pioline (Concessions automobiles – grande surface bricolage) ainsi que des bureaux, des activités diverses, des commerces et services. A long terme, une liaison ferrée vers Aix, viendrait compléter le pôle d'échange dit multimodal, mais qui ne comporte aujourd'hui que des liaisons par Bus.

Extrait journal La Provence du 15/03/2016

- **2) Sur la réunion.**

Une participation moyenne avec une cinquantaine de personnes. Une grande majorité d'agriculteurs, de chefs d'entreprise et associations : CIQ des Milles notamment, agriculteurs et zones d'activité des Milles. Nous n'avons pas vu beaucoup de riverains et d'habitants des lotissements Millois impactés directement par le projet. Peut-être due à la faiblesse de la communication sur le sujet. En face, une vingtaine d'élus locaux, responsables locaux et techniciens, architectes.

Quelques contradictions, commentaires et réflexions :

- M. Farine (Président du pôle commercial de la Pioline) parle de 100 000 m<sup>2</sup> d'espace de bureaux inoccupés et de l'inutilité de construire du tertiaire. Il préconise plutôt l'installation d'activités commerciales ou artisanales, avec transfert pour agrandissement d'activités de la Pioline ou de la zone d'activité des Milles. Sur la base du document de concertation page 39, on aurait environ 31 000 m<sup>2</sup> de bureau en Plus. Castorama, serait partie prenante pour une installation visible de la RD9. M. Farine favoriserait le déplacement de concessions automobiles à l'étroit à la Pioline.
- M. Gallèse (Adjoint à l'urbanisme) estime que l'impact sur le trafic routier serait moindre du fait qu'il s'agit de transfert d'activités de la Pioline ou d'entreprise de la Zone industrielle des Milles, actuellement à l'étroit. Difficile de comprendre cette théorie, car les espaces libérés ne resteront pas inoccupés et génèreront de nouveaux venus et des trafics routiers en conséquence.
- Les élus estiment qu'ils ont pensé le projet pour préserver au mieux les terres agricoles Néanmoins, sur la carte du document de concertation, on peut estimer approximativement que 35 à 40% voire plus de terres seront détruites sur 38 hectares. Ces terres étant classées d'après PLU/SCOT/PADD de bonnes qualités alluvionnaires.

Ces mêmes documents d'urbanisme parlent d'ailleurs de la nécessité de préserver les terres agricoles. Suivant les remarques de la surcapacité de tertiaire et de la congestion du trafic, un scénario limitant beaucoup plus la destruction des espaces agricoles contigus (zone où il y aura les grandes surfaces de bricolage) aurait mérité d'être étudié. Celui-ci pouvant par la suite évoluer suivant les besoins. Il est plus facile de bétonner, il est impossible de recréer des espaces agricoles après bétonnage. Un agriculteur signale également la présence de nombreuses sources. Il est impératif de les préserver.

- M. Richier (Président du CIQ des Milles) a exprimé une analyse assez juste de la situation :

Un projet couteux et d'envergure alors que la commune des Milles souffre d'un manque d'ambition sur son développement (micro-projets peu impactants) et l'absence de projets significatifs et sans doute de financement.

Faiblesse (pour ne pas dire aucune) retombée positive de ce projet. Deux poids, deux mesures : tout est possible pour le développement de la Zone d'activités par contre pour les Milles c'est difficile.

Par contre des retombées négatives supplémentaires pour les Milles sont avérées : Accroissement d'un trafic routier sur un réseau déjà saturé, bruits, pollution de l'air... Celles-ci viennent en complément de celles déjà existantes avec l'aérodrome : bruits, pollution de l'air et problème de sécurité des personnes, un constructeur d'hélicoptères en pleine expansion étant très présent sur la partie Ouest dont fait partie la future ZAC pour notamment les essais en vol de ses matériels.

La voie de contournement des Milles doit être anticipée pour dégager le centre des Milles. On déplace le problème et cela ne traitera que les trajets vers Eguilles. Si la RD9 reste saturée, les conducteurs continueront à utiliser les Milles, comme voie de délestage. Par contre, le quartier de la Badesse risque d'être très enclavé entre aérodrome, fer, route et Monier et ses camions ;

- Mme. Joissains – (M. Donatini et autres élus) :

S'engage à limiter l'impact des pollutions sonores routes par l'usage de revêtements appropriés. On ne parle pas de mur anti-bruit pour réduire les nuisances occasionnées par le train et les voitures, notamment à proximité des lotissements : Petit prince, hameau du sire, clos de la Badesse ...

Précise que le projet sera intégralement financé par les recettes.

M. Donatini affirme que les commerces des Milles seront impactés avantageusement par la ZAC. Difficile à croire, puisque l'objectif est de contourner le village et que la proximité et l'attrait de la Pioline, plus les nouveaux commerces sur la ZAC (lesquels ?) risquent d'ôter l'envie d'aller dans un village sans grand intérêt particulier et avec des problèmes de stationnements. Et les voies de contournement devraient favoriser le contournement : alors ?

Pour l'aérodrome, beaucoup de commentaires imprécis, mais ça se résume : il était là avant alors vous comprenez, il faut faire avec. Et on oublie au passage que certaines activités polluantes sont récentes, par exemple hélicoptères Guimbal n'a récupéré que

fin 2006 des locaux laissés vacant par le départ des militaires. Mme Joissains aurait voulu racheté pour faire autre chose, mais l'Etat n'a pas voulu. M. Gallèse serait pour sa fermeture mais serait minoritaire dans la salle. (Qui serait pour ?). Mme Joissains peut envisager de voir avec le repreneur l'intégration éventuelle de certaines activités à la ZAC. Un élu a parlé de demandes de la DGAC de faire la gare près de l'aérodrome ; nous n'avons pas compris le raisonnement ? Mme Joissains affirme qu'elle sera très présente sur ce dossier et vigilante quant au développement des activités. Il a également été évoqué l'interdiction de construire des logements d'habitation suite au PEB (obsolète car non renouvelé depuis 2009) et à la proximité de l'aérodrome. Il a également été rappelé que dans le PLU, l'aérodrome reste classé zone naturelle et donc impossibilité de construire.

- Lors de la présentation introductive, le cabinet d'architecture a mis en avant la vitrine que constitue la RD9 (avec son flux important de véhicules) pour le développement d'activités. Les deux lieux qui sont visées sont :
  - Une zone située en continuité avec le cimetière proche de l'entrée 2, jusqu'en face du Chemin de l'enfant.
  - Une zone située le long de l'entrée 3 des Milles avec un centre commercial dédié aux activités de bricolage, genre CASTORAMA qui est demandeur pour agrandissement. Il semble également que les concessionnaires automobiles de la Pioline soient très demandeurs.

Quelle est la finalité de cette vitrine ? On a l'impression, qu'il s'agit d'utiliser la visibilité occasionnée par le flux de véhicules sur la RD9, pour attirer le chaland vers des activités commerciales grands publics. La ZAC, serait en quelques sortes la continuité de la Pioline, comme l'a d'ailleurs signalé un intervenant. Cette vitrine très marketing pour les affaires restent néanmoins peu valorisantes pour le pays d'Aix et l'attrait des lieux. Idem la Pioline, plan de campagne avec la multiplication des enseignes lumineuses, des publicités et autres qui défigurent la beauté des lieux...

- Le réseau Ferré a été évoqué. Du scepticisme par rapport à l'échéance de la mise en œuvre a été ressenti. Ce n'est pas tout de suite ! La DGAC est semble-t-il fortement demandeur pour l'intégration avec l'aérodrome ? Pour confirmer le ressenti de M. Richier sur le peu de retombée pour le village des Milles ; il y a fort à parier qu'effectivement cette gare ne profitera pas à première vue aux Millois. Elle est trop loin du centre du village et a priori d'après les plans de Bus, celle-ci ne sera pas desservi facilement du Village. Quel intérêt de prendre le Bus et de se promener pour prendre ensuite le train. Donc, les Millois continueront de prendre pour aller à Aix, au mieux le bus au pire la voiture pour venir gonfler la RD9. Encore une occasion de rater. Faut-il demander un arrêt aux Milles ? Même si ce n'est pas à tous les trajets.
- Le planning semble bien ambitieux, puisqu'on parle de Livraison des 1ers bâtiments en 2019. A peu près le même délai qu'il a fut pour construire la salle des fêtes des Milles. Dans le planning il est prévu, en 2016, une étude de sûreté et sécurité publique. Levier pour influencer sur les risques des avions survolant une zone à forte densité ? Peut-être faut-il demander une actualisation légitime du PEB ?

Le dossier de concertation est accessible via le site internet :

<http://www.aixenprovence.fr/Concertation-ZAC-de-Plan-d-Aillane>

Il est possible d'enregistrer sur le site des demandes et remarques sur le projet.

### **Nos remarques et demandes d'amélioration du projet.**

#### 1)Aérodrome et Urbanisation.

Le dossier de concertation ne comporte que très peu d'informations sur l'aérodrome des Milles et surtout sur son développement futur. P24, on se limite à préciser : *A l'été 2016, l'infrastructure devrait donc être exploitée par un concessionnaire privé.* Compte tenu de l'intégration de la ZAC au périmètre de l'aérodrome, cela semble un manque irresponsable. Comment peut-on développer une ZAC d'envergure sans avoir un minimum d'information sur le devenir de la plateforme et sur le plan de développement du futur concessionnaire ?

**Nous demandons donc d'intégrer dans le dossier de la nouvelle ZAC, le plan de développement de l'aérodrome afin de s'assurer de la compatibilité des activités aéronautiques (en termes de sécurités et de pollution) avec le peuplement quotidien d'une zone de 40 Ha.**

La ZAC se positionne dans l'axe Sud de la piste de l'aérodrome, pratiquement en dessous du circuit Ouest. Nous rappelons que ce circuit court est considéré comme un circuit basse hauteur destiné à la formation des pilotes, à l'entraînement avec instructeur à bord, et aux manœuvres hélicoptères. Nous rappelons aussi que le constructeur d'hélicoptères Guimbal dans la production 2015 atteint 44 hélicoptères et dont les prévisions 2016 tablent sur 50 engins effectuant de nombreux essais en vol au-dessus de cette zone. **Ces activités sont incompatibles avec le déploiement d'une ZAC d'une telle ampleur**, qui prévoit d'occuper les espaces aux sols (Espaces au sol nécessaires, en cas de crash pour limiter les risques) et d'implanter le CFA d'Aix avec environ avec 6700 M2 + 1208 apprentis. L'ensemble du scénario 3, représente 31 000 M2 de bureaux + 14 250 M2 d'activités diverses + 24 000 M2 de centre commercial. Combien de personnes seront sur le circuit basse hauteur ? 3000/4000 ?

Afin de permettre le développement de cette zone et d'en assurer la sécurité, il est impératif de statuer définitivement sur les activités incompatibles dans zone à forte densité de population. **Nous demandons donc :**

**Le transfert des activités hélicoptères y compris Guimbal vers l'aéroport Marseille-Provence et l'interdiction sur site de toutes activités hélicoptères.**

**Le transfert des vols d'affaires dont les nuisances sont avérées, notamment bruit et pollution atmosphérique.**

**Le classement du bassin en zone à forte densité de population et l'application stricte des lois afférentes.**

**Que la commission, Etude de sureté et sécurité publique qui prévoit ses travaux en 2016, analyse les impacts des activités aéronautiques sur la sécurité publique et prenne position de manière claire et précise sur la compatibilité des deux activités.**

## 2)Bruits.

Le dossier de concertation précise que le site est soumis au PEB.

Nous tenons à préciser que si celui a bien été actualisé pour les nuisances routières par les experts de la CPA, par contre la DGAC n'a produit aucune mise à jour pour les nuisances aéronautiques de l'aérodrome Aix Les Milles et cela depuis 2009. Alors que le développement d'activités particulièrement polluantes se sont développées, notamment hélicoptères et aviations d'affaires. Le PEB est donc considéré comme obsolète. **Compte tenu de la proximité immédiate de la ZAC avec l'aérodrome, nous demandons donc l'actualisation du PEB 2015-2020 avec les données spécifiques à l'aérodrome ainsi qu'un plan d'action sur la période (comme celui réalisé par la CPA pour l'automobile) afin de diminuer les nuisances.**

La création de la zone va irrémédiablement accroître la circulation routière, modifier le plan de circulation et générer du bruit. Lors de la réunion de concertation du 10 mars 2016 aux Milles ; Mme La Maire a assuré que toutes les mesures seront prises pour limiter les nuisances, avec la participation financière du conseil départemental pour **l'utilisation de revêtements des routes anti-bruit. Nous demandons d'être particulièrement vigilant pour la proximité des lotissements, notamment le quartier de la Badesse : lotissement Hameau du sire, petit prince, et tout autres espaces urbanisés. La nouvelle route de contournement des Milles va également générer beaucoup de passage à proximité des lotissements, avec de nombreux camions (Monier) et le déploiement de murs anti-bruit est souhaitable dès sa mise en service.**

## 3)Réseau Ferré.

Le positionnement de la gare au plan d'Aillane ne profitera malheureusement pas aux Millois, car trop excentrée et mauvaise couverture du Village par bus. Il est peu probable d'ailleurs que l'on prenne le bus pour aller ensuite prendre le train vers Aix. Dommage, car cela aurait été une bonne occasion pour la population Milloise d'utiliser ce moyen de transport écologique pour se rendre sur Aix au lieu, aux mieux du Bus, au pire de la voiture et cela pour venir gonfler le flot des embouteillages sur la D9 ou autres. De plus les complications pour mettre en œuvre un tel projet jusqu'à Rognac risquent de le différer considérablement dans le temps. **Ne serait-il pas préférable, dans un premier temps de mettre en œuvre un réseau moins ambitieux de type Tram-train ou train rapide jusqu'au Plan d'Aillane et d'envisager un arrêt au village des Milles, quitte à ce qu'il ne soit pas assuré à chaque vacation. Nous vous demandons d'étudier cette possibilité.**

## 4)Terrains agricoles – Vitrines.

- Le dossier de concertation fait état de la destruction de terrains agricoles sans en mesurer précisément la superficie. On peut l'estimer à environ 35 à 40% des 38 Ha. Ces terres étant classées d'après PLU/SCOT/PADD de bonnes qualités alluvionnaires. Ces mêmes documents d'urbanisme parlent d'ailleurs de la nécessité de préserver les terres agricoles. Nous rappelons que les terres agricoles sont plus que jamais un enjeu stratégique à l'heure où la demande alimentaire mondiale ne cesse d'augmenter. La destruction de ces terrains de qualité risque de nous faire défaut dans les décennies à venir. Suivant les remarques de la surcapacité de tertiaire et de la congestion du trafic, **nous vous demandons d'étudier un scénario limitant beaucoup plus la destruction**

**des espaces agricoles contigus quitte à ne pas installer les grandes surfaces de bricolage et concessions déjà positionnées à la Pioline.** Le déploiement et la promotion en pleine zone d'activités, d'agriculture de qualité peut être un atout. L'activité trouvera sans aucun doute un débouché. Le marché paysan de plan de campagne est d'ailleurs un exemple concret de réussite. Dans le cas d'échec de la solution, il sera facile de revenir au projet initial. En effet, il est plus facile de bétonner alors qu'il est impossible de recréer des espaces agricoles après bétonnage. **Nous demandons d'accorder également un grand soin à la préservation des sources signalées par un agriculteur.**

5) Embellissement du quartier de la Badesse et du chemin des déportés, abords de l'aérodrome ou passe le GR2013, abords de la route de contournement des Milles.

En contrepartie des nuisances générées (trafic routier, bruits, pollution atmosphérique) il serait équitable d'améliorer la qualité de vie des populations par l'embellissement du quartier de la Badesse qui va se trouver encastré entre : l'aérodrome, le réseau ferré, Monier et ses camions et la nouvelle voie de contournement. **Nous vous demandons, d'aménager le terrain entre le lotissement le petit prince et la nouvelle voie de contournement (plantation d'arbres pour la pollution, espace verts (comme celui du mémorial) et de limiter le bruit par un mur anti-bruit. Nous vous demandons également de remettre en propreté (avec arbres, là où c'est possible), depuis le passage à niveau des Milles le chemin des déportés ainsi que son prolongement vers la gare du plan d'Aillane, notamment devant la piste de l'aérodrome.** Nous rappelons que le GR2013 traverse ces lieux. Ces travaux rendront plus agréable l'accès au village à pieds et vers la station d'Aillane et éviteront probablement l'utilisation de la voiture.

CD2A